

du point de vue de la vente du blé; nous avons demandé au commerce de donner aux pêcheurs un premier versement égal à 80 p. 100 de ce que nous jugions devoir être le prix définitif de revente, plus une partie de ce qu'on pouvait réaliser en sus. C'était là, pour Terre-Neuve, quelque chose d'assez nouveau, qu'il a fallu faire connaître et comprendre. Certains pêcheurs ne sont pas encore persuadés que ce soit ce qu'il faille faire. Heureusement, les résultats ont été assez bons. Cette semaine, les pêcheurs et les marchands étudient les prix fermes d'ouverture pour la campagne à venir. Une telle ligne de conduite a conféré à l'industrie une stabilité inconnue auparavant.

Le 1<sup>er</sup> avril de cette année, a pris fin la disposition figurant dans les conditions de l'union et portant que l'exportation de poisson salé devrait continuer pendant cinq ans sous la surveillance commune des gouvernements fédéral et provincial. A compter de cette date, l'exportation du poisson de Terre-Neuve retombait sur les seules épaules du gouvernement fédéral. Aussi ne convenait-il plus qu'à titre de ministre des Pêcheries je fus en état de régler le commerce d'exportation. La direction des exportations de poisson salé a donc été confiée à mon collègue, le ministre du Commerce, qui s'occupera de l'exportation du poisson, tout comme il veille à tous les autres commerces d'exportation du Canada.

Durant l'année, nous avons pu consolider le marché de la morue salée par deux dons de poisson salé, acheté par le Gouvernement à prix commerciaux, à deux débouchés où l'on a toujours demandé de la morue salée, la Corée et la Grèce. Le séisme en Grèce y a causé de grandes souffrances, et le gouvernement de Grèce nous a demandé des secours en aliments, plus précisément de la morue salée. Dans la remise en état de la Corée, ce pays nous a demandé de la nourriture; tout compte fait, nous avons fourni à ces deux pays pour \$950,000 de morue salée achetée aux prix commerciaux, par les débouchés ordinaires du commerce, à Terre-Neuve, dans les provinces Maritimes et le Québec.

Par suite des succès remportés, l'an dernier, par notre mission chargée de vendre notre saumon en Grande-Bretagne, des députés des provinces Maritimes m'ont demandé si une mission semblable ne devrait pas se rendre dans nos marchés traditionnels de morue salée: la Méditerranée (Portugal, Espagne, Italie et Grèce). Mon collègue, le ministre du Commerce, a trouvé qu'une telle proposition avait du bon. Un groupe composé de certains de nos spécialistes du commerce est actuellement au Portugal

et en Espagne, où ils tentent de négocier un traité. La semaine prochaine, mon collègue, le ministre des Travaux publics, se rendra dans ces pays, en compagnie de mon sous-ministre et d'un haut fonctionnaire du commerce, en vue de négocier des accords commerciaux qui, espère-t-on, permettront d'accroître nos débouchés pour la morue salée. Le ministre des Travaux publics ne va pas là en tant que tel, mais en tant que fils d'un patron de bateau à la solde d'un banquier de Lunenburg, en tant que quelqu'un qui a toujours demeuré dans une ville de pêcheurs. Il est certes en mesures d'exposer bien clairement les problèmes auxquels font face les pêcheries des provinces Maritimes.

A Terre-Neuve, nous insistons entre autres, sur l'amélioration de la qualité de la morue salée. Jusqu'ici, le traitement de la morue salée était laissé surtout aux pêcheurs, dans le programme mis en œuvre à Terre-Neuve, nous soulignons l'importance d'améliorer la transformation, l'emballage et la qualité. Nous avons là-bas deux ou trois usines-témoins de séchage artificiel devant remplacer le séchage au soleil et où l'on applique de meilleurs procédés de salaison et d'emballage. Nous espérons qu'il en résultera un produit plus attrayant qui représentera à son tour de meilleurs revenus pour les pêcheurs.

Evidemment, les provinces Maritimes exportent certains autres produits en plus du homard, qu'il n'est guère difficile de vendre. Le marché des filets de morue et d'aiglefin a pris de l'importance au cours des dernières années. Les ménagères demandent que les produits qu'elles emploient soient aussi bien présentés que possible et faciles à apprêter. La vente du poisson entier, auparavant en usage, baisse sans doute, et le consommateur peut maintenant se procurer du poisson sans queue ni tête, écaillé et coupé en filets. La vente des filets de poisson s'est accentuée l'année dernière, et l'industrie de la pêche est dans une meilleure position qu'il y a un an. La meilleure preuve est peut-être celle qu'offre le bulletin hebdomadaire que nous envoyons à ceux qui s'occupent du commerce du poisson au Canada, afin de leur donner un résumé des prix en vigueur à l'égard des principales espèces de poisson que l'on trouve sur les deux littoraux. Nous fournissons ces renseignements pour la semaine courante, la semaine précédente et pour la semaine correspondante de l'année précédente. Je crois que les députés trouveront ces données intéressantes et, si le comité y consent, j'aimerais les consigner maintenant au hansard afin que la Chambre puisse constater elle-même l'amélioration constante des prix versés aux pêcheurs depuis un an.